

Bujumbura, le 19 novembre 2007

**A Monsieur Gaston Legrain  
Coordonnateur ONUSIDA  
BUJUMBURA**

**Objet: Demande d'établissement de contrat de louage de services**

Cher Gaston,

Suite à la demande formulée par l'ONUSIDA d'émission d'un contrat de louage de services, je suis heureux de vous informer que le PNUD est disposé à émettre ledit contrat, selon les termes établis ici


Le PNUD émettra le contrat de louage de services en sa qualité de Représentant et au nom de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA confirme qu'il a choisi le co-contractant en faveur duquel sera émis un contrat conformément à ses réglementations et règles applicables.

Le rôle du PNUD se limite à émettre le contrat en sa qualité de Représentant et au nom de l'ONUSIDA. À ce titre, l'ONUSIDA consent à protéger et indemniser le PNUD contre toutes les réclamations qui découlent du contrat, y compris les déboursements effectués suite à cette lettre.

Pour chaque contrat émis par le PNUD en sa qualité de représentant et au nom de l'ONUSIDA, le PNUD facturera des frais administratifs adaptés, selon la plus récente liste de prix universelle du PNUD en vigueur au moment de l'émission de chaque contrat.

Le PNUD émettra ce contrat conformément au Mémoire d'accord collectif existant, réglant la fourniture locale de services d'appui administratif par le PNUD aux agences du système des Nations Unies.

Si vous consentez, veuillez renvoyer une copie de la présente lettre signée par votre Représentant agréé.  
Sincèrement,

  
**Antonius Broek  
Directeur Pays PNUD**

Pour accord

**Antonius Broek  
Directeur Pays PNUD**



**Gaston Legrain  
Coordonnateur ONUSIDA**

